



Paris, le 11 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL a obtenu le versement anticipé des aides aux agriculteurs

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a obtenu, le 11 septembre, de la Commission européenne l'autorisation de verser de façon anticipée certaines aides de la politique agricole commune (PAC) compte tenu des conditions climatiques très défavorables notamment liées aux pluies exceptionnelles du printemps et du contexte économique difficile en particulier pour les éleveurs confrontés à une forte augmentation des charges de l'alimentation animale.

Cette avance exceptionnelle sur les aides directes de la PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1^{er} décembre, sera effectuée à partir de la mi-octobre prochaine. Elle concerne 50% de l'aide découplée* ainsi que 50% des aides aux ovins et aux caprins. Par ailleurs, les éleveurs bovins bénéficient également d'une avance de 80 % sur la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et de 60% sur l'aide nationale complémentaire.

En outre, une avance de 75 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et de 75% du montant de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) sera versée respectivement à compter de la mi-septembre et de la mi-octobre prochain.

**L'aide découplée est un soutien au revenu des agriculteurs, indépendant de la production. Elle constitue la principale aide directe de la PAC.*

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr